

Robert Badinter (1928-2024), conscience de la République

Robert Badinter naît le 30 mars 1928 à Paris, dans une famille aisée originaire de Bessarabie dont elle a fui les pogroms au début du XX^e siècle. Ses proches et lui sont meurtris sous l'Occupation par les mesures antisémites du régime de Philippe Pétain : sa grand-mère, à qui il a consacré un livre (*Idiss*, Fayard, 2018), meurt pendant sa déportation ; son père et son oncle sont tués dans les camps d'extermination ; lui-même doit fuir et se cacher sous un nom d'emprunt en Savoie.

Après la Libération, Robert Badinter reprend ses études à Paris. Licencié ès lettres en 1947 et licencié en droit en 1948, il achève son parcours d'excellence à l'université de Columbia en 1949, par un *Master of Arts*.

En 1951, inscrit au Barreau de Paris, il rejoint comme avocat le cabinet d'Henry Torrès, ancien député des Alpes-Maritimes et sénateur de la Seine, et qui a été le très brillant défenseur de militants politiques, anarchistes notamment, dans l'Entre-deux-guerres, obtenant des acquittements.

En 1952, Robert Badinter soutient sa thèse sur le conflit des lois en matière de responsabilité civile dans le droit des Etats-Unis. Docteur en droit, il poursuit son parcours universitaire par l'agrégation de droit privé en 1965. Il enseignera à Dijon, Besançon et Amiens, avant de rejoindre en 1974 l'Ecole de droit de la Sorbonne.

En 1965, il fonde avec Jean-Denis Bredin un cabinet d'avocat qui va très vite s'affirmer comme l'un des plus renommés de Paris.

Robert Badinter est l'un des avocats de Roger Bontems, en 1972, mais il ne parvient pas à éviter sa condamnation à la peine capitale pour complicité de meurtres commis par son codétenu. Il publie en 1973, chez Grasset, *L'exécution*. Cette condamnation à mort d'une personne qui, pourtant, n'a pas ôté la vie, conduit Robert Badinter à s'affirmer comme le principal défenseur de l'abolition de la peine de mort, et l'avocat de plusieurs personnes poursuivies pour meurtre, y compris Patrick Henry.

Nommé Garde des Sceaux en juin 1981, Robert Badinter a l'honneur de présenter et faire voter, dès septembre, le projet de loi portant abolition de la peine de mort, qui incarne le plus profond de ses convictions humanistes. Elles s'expriment encore avec l'abrogation du délit d'homosexualité dont il est, depuis 1975, l'un des partisans et, en août 1982, l'un des artisans. C'est également lui qui fait les démarches permettant les recours individuels devant la Cour européenne des droits de l'homme pour les ressortissants français et qui promeut les peines non privatives de liberté, avec les jours-amende et les travaux d'intérêt général pour les délits mineurs.

Comme président du Conseil constitutionnel, de 1986 à 1995, il s'affirme comme la conscience de la République. C'est notamment sous sa juridiction que celui-ci fixe les équilibres républicains sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Elu sénateur socialiste des Hauts-de-Seine en septembre 1995, Robert Badinter présente en mars 2009 un rapport sur l'Union européenne et les Droits de l'Homme, à la suite du soixantième anniversaire de la déclaration universelle de 1948.

Parallèlement, il s'engage pour la paix, notamment comme président de la commission d'arbitrage pour la paix en Yougoslavie (1991), puis comme président de la Cour européenne de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à partir de 1995.

Retiré de la vie politique après 2011, Robert Badinter reste un militant actif. Lors de la commémoration des 40 ans de l'abolition de la peine de mort en France, en 2021, il confirme souhaiter son universalité.

Sur le plan familial, après une première union avec l'actrice Anne Vernon, il se marie en 1966 avec Elisabeth Bleustein-Blanchet, philosophe. Le couple aura trois enfants.

Robert Badinter s'éteint à Paris dans la nuit du 8 au 9 février 2024.